

## Communiqué

20 mai 2019

Contact presse:
Claire Avalle
07 66 42 72 33
c.avalle@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus : www.afc-france.org

## « Affaire Vincent Lambert » : quelle société voulons-nous ?

Le médecin en charge de Monsieur Vincent Lambert annonce qu'il va, à compter du 20 mai prochain, mettre fin à sa vie en suspendant son alimentation et son hydratation. Vincent Lambert est une personne handicapée en état pauci relationnel. Il n'est pas en fin de vie.

Cette « affaire Vincent Lambert » ne peut pas ne pas nous interroger à l'heure où nous révisons nos lois de bioéthique. Voulons-nous une société régie par la « culture du déchet, qui consiste à trier les êtres humains en fonction de leur utilité à la société de consommation », selon l'expression du Pape François, ou une société qui prend soin des plus fragiles de ses membres ?

Pouvons-nous continuer de soutenir, avec la loi Claeys-Leonetti, que « la nutrition et l'hydratation artificielles » sont des soins qu'il serait possible de suspendre ? Dans sa généralité, cette disposition est potentiellement euthanasique, ainsi que le rappelle le professeur d'éthique médicale Emmanuel HIRSCH qui estime que « donner la mort à un homme en état végétatif serait un dernier pas vers la légalisation de l'euthanasie »

La vie d'un homme, même dans son extrême fragilité, peut-elle dépendre du regard et du vouloir d'une partie de sa famille, entrainant, de plus, le risque de fracturer douloureusement cette famille ? La dignité de chaque personne humaine est-elle relative à sa capacité de relation ? Les Associations Familiales Catholiques s'alarment de ce droit à mettre fin, légalement, à la vie d'un homme diminué.

De plus, elles restent interdites de constater que la République française ose faire fi des mesures provisoires prises par le Comité international des droits des personnes handicapées de l'ONU (CIDPH) qui la lient dans l'attente de la décision de ce Comité.

Pour les Associations Familiales Catholiques, les décisions qui seront prises dans les prochains jours sont d'une extrême gravité :

- Il en va de la vie d'une personne humaine.
- Il en va d'une certaine idée de l'homme, de sa dignité intrinsèque et inconditionnelle.

28, Place Saint-Georges 75009 Paris email. cnafc@afc-france.org tél. 01 48 78 81 61 fax. 01 48 78 07 35 www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

**SIRET.** 784 408 825 00015 **APE.** 9499Z



Contact presse:
Claire Avalle
07 66 42 72 33
c.avalle@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus : www.afc-france.org

## Communiqué

- Il en va d'une certaine idée de la société qui doit, toujours, se porter au chevet des plus vulnérables.
- Il en va d'une certaine idée de la médecine qui doit protéger et prendre soin.
- Il en va d'une certaine idée de l'engagement qui impose à la France de respecter les conventions internationales qu'elle a ratifiées.

http://www.jesoutiensvincent.com/

28, Place Saint-Georges 75009 Paris email. cnafc@afc-france.org tél. 01 48 78 81 61 fax. 01 48 78 07 35 www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

**SIRET.** 784 408 825 00015 **APE.** 9499Z